

**Systeme des Nations Unies
au Maroc**



**Royaume
d'Espagne**



**Royaume
du Maroc**



**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA REALISATION DES
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
(Espagne-PNUD)**

PORTAIL « CULTURE ET DEVELOPPEMENT »

PROGRAMME CONJOINT DE COOPERATION :

***Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs
de développement au Maroc
2008-2011***

MEMORANDUM D'ACCORD

ACRONYMES

AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
Agence de l'Oriental	Agence de Développement des Préfectures et des Provinces de l'Oriental
Agence du Sud	Agence de Développement des Préfectures et des Provinces du Sud
AGR	Activité Génératrice de Revenus
Al Omrane	Holding d'Aménagement et de Construction
ARD	Agence Régionale de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays
BN	Bibliothèque Nationale
BR	Bibliothèque Royale
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CEDAW	Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CGP	Comité de Gestion du Programme
CPAP (PPAP)	Country Programme Action Plan/Plan d'Action du Programme de Pays
CPD	Country Programme Document/Document de Programme de Pays
CNC	Comité National de Coordination
CRI	Centre Régional d'Investissement
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DIDP	Division de l'Inventaire de la Direction du Patrimoine
DPC	Document de Programme Conjoint
DPC	Document du Programme Conjoint
ENA	Ecole Nationale d'Architecture
FA	Fondation Attijariwafa Bank
FBCM	Fondation de la banque BCM
FBMCE	Fondation BMCE
FBP	Fondations Banques Populaires
FCDG	Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion
FD Med VI	Fondation Mohammed VI
FNAC	Fonds National d'Action Culturelle
FNUAP/UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
Fondation ONA	Fondation de la Holding de l'Omnium Nord Africain
FRAA	Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines
GT	Groupe thématique
GTZ	Agence de coopération technique allemande
HCP	Haut Commissariat au Plan
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
INAV	Institut National Agronomique et Vétérinaire
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain

INSAP	Institut National Supérieur de l'Archéologie et du Patrimoine
IRCAM	Institut Royal de la Culture Amazyhghe
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MC	Ministère de la Culture
MDSFS	Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MENESRFC	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
MHAI	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
MHUAE	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
MI	Ministère de l'Intérieur
MINCOM	Ministère de la Communication
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MTA	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PASE	Plan Annuel de Suivi et Evaluation
PCDES	Plans Communaux de Développement Economique et Social
PCPC	Pole Compétences Patrimoine Culturel
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMF	Programme Monitoring Framework (Cadre du Programme de suivi)
PN	Partenaire National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Programme de Pays
PSE	Plan de Suivi et Evaluation
PTAC	Plan de Travail Annuel Commun
PTT	Plan de Travail Trimestriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SECA	Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat.
SMART	Sensible, mesurable, précis, fiable et situé dans le temps
SNU (UN)	Système des Nations Unies
THV	Trésors Humains Vivants
TIC	Technologies de l'information et des communications
UGP	Unité de Gestion du Programme
UNDAF/CCA	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNWTO	Organisation des Nations Unies pour le Tourisme Mondial

RESUME DU PROGRAMME

Le Maroc est riche d'une culture éminente, authentique et diversifiée, dont le potentiel comme levier capital du développement économique et social reste insuffisamment reconnu et mis en valeur.

L'objectif général du programme conjoint est de tirer parti de ce gisement de richesse, en renforçant la place du patrimoine culturel et des industries créatives dans les politiques et stratégies de développement humain et de lutte contre la pauvreté.

Le présent programme « *Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc* » s'inscrit dans le résultat A de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2011 relatif à la mise en place de « conditions organisationnelles qui améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain ».

Les objectifs de ce programme conjoint seront atteints à travers un système cohérent de quatre résultats :

- Résultat 1 : les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale
- Résultat 2 : les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration de la préservation, de la gestion et de la valorisation de ce dernier.
- Résultat 3 : la mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations
- Résultat 4 : les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique nationale de modernisation et de décentralisation des secteurs de développement, qui tient compte des spécificités et réalités culturelles et sociologiques des populations locales. Elle est le fruit d'une très étroite concertation avec les départements ministériels concernés, et de consultations plus étendues.

Ce programme qui durera trois ans, prévoit le développement d'actions intersectorielles faisant intervenir différentes agences du Système des Nations unies, l'UNESCO, le PNUD, l'ONUDI, l'UNFPA, l'UNIFEM, aux côtés des ministères et départements concernés, le secteur privé et la société civile.

ANALYSE DE LA SITUATION

En dépit de sa grande diversité, de son authenticité et de son potentiel social et économique élevé, le patrimoine culturel et les autres composantes de la culture du Maroc méritent d'être mieux connus à l'extérieur par ceux qui pourraient venir en nombre plus important les découvrir, et mieux reconnus à l'intérieur par les populations et les divers acteurs qui pourraient les valoriser. Leur rôle de moteur de développement, notamment à travers les industries créatives, demeure en effet sous-exploité. Or, compte tenu de ses 33 millions d'habitants et des millions de visiteurs que le Maroc accueille chaque année, la sous-exploitation des ressources culturelles représente un manque à gagner considérable, affectant l'économie et le développement humain.

On peut craindre en outre que ce patrimoine culturel soit menacé de disparition, tant dans ses formes matérielles qu'immatérielles, entre autres du fait de la modernisation, de l'urbanisation, de la mondialisation, qui entraînent des changements rapides dans les modes de vie.

Au Maroc, la protection et la valorisation du patrimoine culturel relèvent de la responsabilité de l'Etat, mais le Ministère de la Culture qui est en charge de ces missions ne dispose que d'un budget fort modeste (261 millions Dh pour 2005, soit 0,16% du budget général de l'Etat).

Outre cette faiblesse des moyens financiers, divers autres facteurs affectent négativement les perspectives d'amélioration de la situation du patrimoine culturel :

- une méconnaissance du potentiel social et économique du patrimoine de la part d'une partie importante de la population
- l'absence d'une définition consensuelle des différentes composantes du patrimoine
- le fait que l'inventaire du patrimoine reste incomplet et ne s'ajuste pas pleinement aux normes internationales
- l'absence d'une stratégie nationale du patrimoine à l'instar de celles qui ont été définies dans d'autres secteurs comme l'artisanat ou le tourisme
- l'absence d'une approche genre dans la gestion du patrimoine et sa valorisation
- le déficit de données fiables sensibles au genre dans le domaine de la gestion, préservation et valorisation du patrimoine
- le besoin de mise à niveau des compétences des acteurs responsables de la gestion et de la protection du patrimoine
- le cadre juridique et réglementaire régissant le patrimoine culturel qui nécessite d'être revu afin d'en préciser les principes opérationnels
- le relatif cloisonnement des intervenants institutionnels du secteur de la culture alors que celle-ci est par définition de nature transversale, et l'absence de mécanisme de coordination entre ceux-ci
- l'absence d'une masse critique d'expériences à succès dans le domaine des industries créatives dûment documentées qui puissent servir de modèle ou source d'inspiration pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives.
- Le poids de certaines formes d'exclusion culturelle, qui constituent un frein au développement

Pour sa part, au cours de ces dernières années, le Ministère de la Culture s'est attelé à mieux définir sa mission et ajuster son organisation interne afin d'assurer au mieux la gestion opérationnelle, la mise en valeur et la promotion de la culture marocaine dans ses différentes dimensions. Quatre programmes d'actions stratégiques se sont vus conférer une priorité:

- la promotion et la protection du patrimoine
- la promotion du livre et de la lecture publique
- la création et la promotion artistique
- la modernisation et déconcentration des politiques culturelles

Par ailleurs, l'année 2007 a vu la concrétisation de deux projets de restructuration :

- la création de Directions Régionales chargées de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le Ministère.
- l'adoption du mode de gestion axé sur les résultats

Dans ce contexte, la perspective choisie par le Maroc de positionner la culture comme vecteur de développement, implique de pouvoir s'appuyer sur une stratégie nationale déterminant les priorités et les objectifs intersectoriels en matière de patrimoine culturel et définissant ou

rappelant les rôles de chaque partenaire pour la réussite de la mise en œuvre de cet effort collectif.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite la maîtrise d'outils et de compétences liés à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine culturel. Le renforcement des capacités s'avère dès lors indispensable, à l'attention des professionnels et des acteurs potentiels (médias, société civile...).

La préservation du patrimoine culturel ne peut aboutir que si les populations et les opérateurs économiques appréhendent la valeur socio-économique de ce patrimoine. Susciter leur intérêt pour les industries culturelles et créatives et les accompagner dans la mise en œuvre d'activités génératrices de richesses sont indispensables. Dans ce cadre, privilégier le rôle des femmes et jeunes constitue une stratégie essentielle.

Enfin, un travail sur les valeurs et traditions portées par la culture marocaine, susceptibles de lutter contre les formes d'exclusion culturelle et de libérer les potentialités de toute la population marocaine, et particulièrement les jeunes et les femmes, contribuera à l'atteinte des OMD, principalement les objectifs 1 et 3.

On vérifie aisément que ces quatre résultats s'articulent étroitement les uns aux autres, et sont susceptibles de déboucher ensemble sur la satisfaction de l'objectif proposé, moyennant le succès du programme.

Ce dernier bénéficie de bonnes chances de succès du fait de l'engagement national et de la bonne coopération interagences. Il requerra cependant un effort important de communication et de persuasion pour accréditer et acclimater l'idée qu'un investissement de qualité dans la culture est producteur de richesses avec un excellent taux de retour, en même temps qu'il a des effets sociaux, humains, sociétaux très bénéfiques.

STRATEGIES, ENSEIGNEMENTS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME CONJOINT

Contexte

Le programme conjoint s'inscrit dans les buts et résultats nationaux tels que définis dans l'UNDAF pour le présent cycle (2007-2011): (i) *Gestion des patrimoines naturel et culturel en tant que vecteurs essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable.* (But national A) ; (ii) *les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.* (Résultat A de l'UNDAF en fin du cycle en 2011). Le programme conjoint contribue à l'atteinte des OMD, en particulier les objectifs 1 [Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim] et 3 [Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes].

Quant au Maroc, dans les efforts qu'il intensifie pour répondre aux nouvelles exigences du développement économique, social et culturel, ce pays place parmi ses grandes priorités, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En témoignent, entre autres, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain lancée en juin 2005, la nouvelle stratégie du tourisme « Vision 2010 », la stratégie de 2015 sur l'artisanat ainsi qu'une politique de longue haleine pour la valorisation et l'inclusion des femmes et des jeunes dans le cadre d'une société les intégrant comme acteurs de développement.

La programmation conjointe a impliqué un processus participatif reposant sur la consultation des partenaires institutionnels, sociaux et associatifs durant toute la période de formulation du Document du Programme Conjoint (DPC). C'est dans cet esprit que plusieurs consultations

entre les agences des Nations Unies au Maroc, la coopération espagnole et les partenaires marocains, ont été menées notamment : (i) l'atelier de lancement de l'élaboration du document de programme conjoint (6 décembre 2007) ; (ii) les consultations directes qui ont permis de toucher la plupart des partenaires nationaux et internationaux (18 décembre 2007 au 4 janvier 2007) ; (iii) l'atelier de consultation des partenaires pour l'élaboration du DPC (18 janvier 2008) qui a réuni un large éventail de représentants d'institutions publiques et privées et de la société civile impliqués dans les domaines concernés.

Au cours de ce processus de consultations, les partenaires nationaux clés identifiés pour le présent programme conjoint sont : (i) Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, (ii) le Ministère de la Culture ; (iii) le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, (iv) le Ministère de l'Intérieur – MI (INDH, DGSL/Collectivités locales); (v) le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (vi) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (vii) le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique; (viii) les Agences de Développement Régionales ; (ix) le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques ; (x) le Ministère de la Jeunesse et des Sports; (xi) le Haut Commissariat au Plan. (xii) les ONG des droits des femmes et de développement ; (xiii) les médias ; (xiv) les universités et centres de recherche.

Outre les agences du système des Nations unies directement impliquées dans la gestion du programme, un appui technique selon les domaines d'expertise et selon les besoins du programme conjoint sera apporté par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) qui, suite aux contacts établis et à sa participation effective à l'atelier de lancement de la préparation du document de programme conjoint de coopération tenue le 6 décembre 2007 à Rabat, a manifesté sa meilleure volonté pour collaborer au succès du présent programme.

Enseignements

Divers facteurs de succès ont été identifiés pour la mise en œuvre d'une stratégie décisionnelle structurée et des mesures opérationnelles pour la valorisation et protection du patrimoine:

- Le développement de mécanismes de coordination et de coopération efficaces au moyen de structures adaptées à l'action des acteurs impliqués visant à la mise en œuvre d'activités conjointes ;
- Le renforcement du ministère de la culture au moyen d'un rôle accru et d'une présence renforcée de ses directions régionales et de ses délégations provinciales;
- L'amélioration de la capacité du ministère de la culture à gérer le patrimoine, au besoin en appuyant la proposition du ministère de transformer le Fonds national pour l'action culturelle (FNAC) en agence de gestion des biens culturels ;
- Le renforcement des municipalités et collectivités locales dans le sens d'une aide à la prise de conscience de leur rôle et de s'outiller pour cela ;
- L'encouragement des propriétaires privés à préserver et valoriser leur patrimoine par des mesures incitatives et par l'amélioration des systèmes d'inventaire et d'enregistrement des biens culturels ;
- Le soutien à la société civile impliquée dans la mise en œuvre des politiques de protection du patrimoine culturel.

Le développement des industries créatives requiert qu'une attention particulière soit prêtée au défis suivants :

- Une interaction et un dialogue efficaces entre le gouvernement et le secteur privé, y compris les organisations non gouvernementales, sont fondamentaux pour le développement des investissements et d'un cadre institutionnel propice pour la création d'entreprises ;
- L'acquisition des aptitudes de gestion d'entreprises culturelles est vitale pour améliorer la compétitivité des PME qui opèrent dans le domaine des biens culturels et des services ;

- Le réseautage peut être un outil très intéressant pour diffuser et maîtriser la technologie, développer des aptitudes, accéder au marché et obtenir de l'aide financière ;
- Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont un impact non seulement sur le seul secteur de l'industrie mais aussi sur tous les services d'une économie ouverte ;
- L'identification de secteurs prioritaires pour les régions et les communes retenues est crucial afin d'inscrire l'effort de développement à un niveau de proximité qui bénéficie notamment aux femmes et aux jeunes ;
- L'identification de matières premières alimentant des activités génératrices de revenus encore sous-exploitées et l'appui à leur exploitation durable ainsi qu'à la commercialisation des produits obtenus maximise l'impact des activités ;
- La formation à la conception et au montage de projets transversaux qui intègrent la valorisation du patrimoine culturel et naturel, les métiers et les ressources locaux de l'artisanat et le tourisme culturel contribue à la durabilité des initiatives.

Le Programme conjoint proposé

Le programme a été articulé en quatre axes stratégiques définis par les quatre résultats recherchés :

- un approfondissement de la connaissance du patrimoine culturel prenant en compte le genre et visant à la mise en place d'une stratégie nationale de valorisation de celui-ci précisant et clarifiant les rôles des différents intervenants ;
- une mise à niveau des compétences et outils des professionnels du patrimoine leur permettant de mettre en œuvre avec une effectivité accrue la stratégie ainsi définie ;
- la mise en œuvre d'expériences pilotes, intégrant une perspective intersectorielle et démontrant l'impact effectif des industries culturelles et créatives sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion des femmes et des jeunes, destinées à être évaluées et modélisées de sorte qu'elles puissent être répliquées sur d'autres espaces territoriaux. ;
- la valorisation de traditions et valeurs culturelles qui contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire et qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes mettant en évidence des expériences à succès d'intégration de ceux-ci à la vie économique, politique et sociale.

Les deux premiers axes satisfont à une nécessité de renforcement institutionnel, qui consistera essentiellement en mise au point de stratégies et en consolidation de capacités, la formation des intervenants, la sensibilisation, le plaidoyer et l'institutionnalisation des acquis par la mise en place de mécanismes de coordination entre les différentes institutions au niveau central par la création d'une commission permanente du patrimoine intégrant les différents acteurs institutionnels, principalement le Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et le Ministère de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, l'adoption d'une Charte du Patrimoine et la révision des textes légaux qui régissent la gestion et protection du patrimoine.

Pour le troisième axe, sur la base d'une consultation des partenaires et de manière à maximiser les opportunités de succès des projets pilotes ainsi que leur répliquabilité, et éviter l'éparpillement, une focalisation géographique a été définie sur la base des préférences et suggestions exprimées par les différents Ministères et d'un croisement de divers critères (taux de pauvreté, présence de programmes des Nations Unies et en particulier de l'UNESCO, niveau d'information disponible sur le patrimoine, taux de chômage des femmes, taux d'exclusion des jeunes).

Le choix s'est ainsi porté sur quatre régions administratives: l'Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Souss-Massa-Draa et Guelmim, ainsi que sur une zone dite de convergence formée par quatre oasis méridionales qui font l'objet d'une priorité nationale pour laquelle un programme

de grande envergure mobilisant un important partenariat national et international est engagé. Cette zone de convergence est aussi un espace où les Agences des Nations Unies souhaitent avoir un impact visible sur la réalisation des OMD notamment la lutte contre la pauvreté la bonne gouvernance au cours des trois prochaines années.

En outre, la majorité des personnes consultées a souligné l'importance de mettre en œuvre les projets pilotes en zone rurale.

Dans le même esprit de développement de la collaboration et des synergies intersectorielles, des initiatives pilotes concernant des sujets porteurs de développement (produits du terroir tels que plantes tinctoriales ou médicinales, savoir-faire traditionnels...) ont été sélectionnées pour leur potentiel à compléter telle ou telle action des secteurs de la culture, du tourisme et de l'artisanat. On espère ainsi en maximiser l'impact sur la réduction de pauvreté par la génération rapide de revenus.

Par ailleurs, pour garantir la durabilité du programme et dans un souci de convergence avec les initiatives nationales, les projets pilotes intégreront la méthodologie participative au niveau communal de l'INDH et développeront des synergies avec la stratégie PAT mise en œuvre par la Direction du Tourisme, en institutionnalisant cette convergence par des accords de collaboration.

Ces expériences seront évaluées et documentées, et des dispositifs d'échanges des savoirs et d'expériences seront mis en place au niveau national et international, en renforçant la dynamique de coopération sud-sud initiée par le Maroc

Pour le quatrième axe, la réalisation d'études et une stratégie appropriée de communication et diffusion contribueront à la promotion des traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, le programme conjoint prévoit une démarche de documentation de l'expérience qui aura été développée de manière à ce que les leçons apprises du programme conjoint puissent alimenter et enrichir le processus de développement de programmes similaires dans d'autres pays. Ce processus permettra par ailleurs d'assurer la visibilité du projet tout en assurant une bonne information du public national et international sur son déroulement et ses réalisations.

CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME

La mise en œuvre du Programme Conjoint s'articule autour de quatre effets, structurés en onze produits, comme suit :

RESULTAT 1 :

Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale, prenant en compte le genre

PRODUIT 1 :

Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Agences Régionales de Développement, Direction Générale des Collectivités Locales.

PRODUIT 2 :

Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Communes et ONGS

PRODUIT 3 :

Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Communes et ONGS.

RESULTAT 2 :

Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier.

PRODUIT 4 :

Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Intérieur, Secteur Privé et ONGS.

PRODUIT 5 :

Professionnels actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Secteur Privé et ONG.

PRODUIT 6 :

Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Secteur Privé et ONG.

RESULTAT 3 :

La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.

PRODUIT 7 :

Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel, formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Pole Compétences Patrimoine Culturel, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, Agences régionales de développement, Direction Générale des Collectivités locales, Fondations et Instituts,

PRODUIT 8 :

Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Universités, Secteur Privé...

PRODUIT 9 :

Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat appuyées.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, INDH, Agences régionales de développement, Direction Générale des Collectivités locales, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, ONG

PRODUIT 10 :

Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national et international qu'au profit de la coopération sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et des jeunes, est évalué documenté et partagé.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INDH, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Universités, instituts et centres

RESULTAT 4 :

Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.

PRODUIT 11 :

Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en oeuvre.

Responsable national : Ministère de la culture, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique, Ministère des Habous et des affaires islamiques, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, INDH, Agences Régionales de Développement, Direction Générale des Collectivités Locales, Fondations et Instituts, ONG.

ELEMENTS TRANSVERSAUX

Le programme conjoint se donne pour finalité d'établir un lien direct entre la mise en valeur du gisement de richesse que constitue le patrimoine culturel du pays et la création de revenus, d'emplois, de perspectives de vie meilleures, pour les plus démunis – pauvres, femmes, jeunes en particulier. Il sera vigilant à l'intégration systématique de la préoccupation de genre dans le développement des stratégies nationales et plans de développement local afin de garantir que les besoins spécifiques des différentes catégories de populations impliquées dans le cadre du programme seront prises en compte.

Son déroulement aura pour effet de promouvoir ces possibilités de lutte contre la pauvreté et d'appui aux femmes et aux jeunes à l'échelle du pays tout entier, mais il devra pour cela en apporter la démonstration convaincante dans les zones d'intervention prioritaires retenues.

Il n'y parviendra pas sans impliquer dès le début les intéressés dans les initiatives qu'il se propose de conduire, et c'est pourquoi il comporte un aspect de communication et de participation important, destiné à favoriser un authentique intéressement des parties prenantes aux objectifs qu'il s'assigne, condition capitale de la durabilité des résultats espérés.

En cohérence avec la politique nationale de promotion des droits humains des femmes, il cherchera systématiquement à impliquer des femmes dans le montage des opérations, et à en faire bénéficier par prédilection des femmes et des jeunes. Ces derniers seront associés le plus possible aux actions entreprises.

Programme de travail et budget :

Le programme réunira l'expertise des agences des Nations Unies opérant au Maroc (UNESCO, PNUD, ONUDI, UNFAP ; UNIFEM) plus l'expertise extérieure de l'UNWTO. Au niveau opérationnel, sera mise à profit l'expérience du SNU qui a mené des activités conjointes avec les partenaires nationaux dans lesquelles elles ont mis en commun leurs moyens (sauvegarde du Ksar Ait Benhaddou, préservation et revitalisation du patrimoine immatériel de la Place Jemaa El Fna de Marrakech ; Sauvegarde des trésors humains vivants ; entrepreneuriat féminin au Maroc ; valorisation des oasis ; la transhumance comme moyen de préservation de la biodiversité, etc.). Elles disposent toutes d'expertises, de connaissance du terrain et de réseaux de professionnels nationaux et internationaux en mesure de répondre aux besoins des différentes composantes du programme.

Le développement du programme prendra en compte les initiatives complémentaires récentes ou en cours avec une attention toute particulière pour les autres volets thématiques. Des complémentarités et/ou des partenariats seront recherchés entre autres avec (i) la Coopération Espagnole (AECI) dans ses secteurs prioritaires d'intervention en matière de promotion du tissu économique et entrepreneurial et d'intégration économique et sociale des femmes et (ii) la GTZ qui mène des programmes liés à compétitivité économique et l'intégration de l'approche de genre.

Les partenaires clés nationaux sont :

Le Ministère de la culture pour les aspects liés au patrimoine culturel, et certaines industries créatives ;

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, qui interviendra sur les deux volets relatifs à l'artisanat, au tourisme culturel ainsi qu'à certains aspects des industries créatives,

L'INDH pour les interventions au niveau territorial, le renforcement des activités des intervenants locaux ;

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la Recherche Scientifique pour des interventions sur le patrimoine culturel dans le cadre d'actions de formation, de valorisation et de sauvegarde notamment à travers le pôle patrimoine.

Le Ministère des Habous et des affaires islamiques pour la contribution à l'inventaire du patrimoine culturel qu'il gère et qui peut profiter au développement d'activités culturelles et/ou économiques génératrices de revenus ainsi que pour les interventions dans le domaine des changements de mentalités par le biais des références aux valeurs et traditions.

Le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace pour les interventions sur le patrimoine physique et particulièrement dans les centres historiques ;

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les interventions relatives aux jeunes ;

Le Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales (DGCL) qui assure l'accompagnement des collectivités locales et intervient dans toutes les réformes de modernisation de la gestion locale

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité qui a le mandat de coordonner les politiques gouvernementales en matière de promotion des droits des femmes. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail pour les formations techniques notamment dans le domaine de l'artisanat et des industries créatives ;

Les média publics et privés pour les aspects liés à la promotion, au plaidoyer et à la sensibilisation du public ;

Le Haut Commissariat au plan pour les informations, statistiques et données relatives aux besoins du programme ;

Les Organisations non gouvernementales et la société civile pour la réalisation, la validation des études, le plaidoyer et la sensibilisation ;

Les Universités, les instituts, les centres et les chercheurs pour la réalisation de travaux de recherche-développement relatifs aux centres d'intérêt du programme, la production de connaissances et la contribution à l'établissement de programmes de formation, notamment au travers du Pole de Compétences du Patrimoine Culturel

Fondations et Institutions publiques et privées dont les compétences et centres d'intérêt sont liées aux domaines d'activité du Programme commun, notamment, Fondation Mohammed VI, Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, Fondation de la Holding de l'Omnium Nord Africain, Fondations Banques Populaires, Fondation de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Fondation de la banque BCM, Fondation BMCE, Fondation Attijariwafa Bank, Bibliothèque Royale, Bibliothèque Nationale, Centre Régional d'Investissement ...

Les entrepreneurs privés pour des coopérations notamment dans le domaine des industries culturelles.

La logique de mise en œuvre s'appuiera sur les principes suivants : non duplication des ressources ; minimisation des coûts de transaction et d'intermédiation ; efficience et efficacité des procédés et processus utilisés.

Tableau 1: Cadre des résultats du Programme

Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.								
Résultat 1 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale, prenant en compte le genre								
Indicateur : Le Maroc dispose d'une stratégie nationale opérationnelle pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel précisant les plans d'actions et les rôles des Miscellaneous intervenants et intégrant la préoccupation de genre.								
Baseline 2007:								
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Potentiel social et économique du patrimoine culturel insuffisamment reconnu ainsi que l'apport et le rôle des femmes dans sa préservation. - Produit 2 : Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée - Produit 3 : Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel 								
Cible 2010 :								
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Connaissance opportune des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain - Produit 2 : Stratégie nationale diffusée et reconnue auprès de l'ensemble des acteurs de la société marocaine - Produit 3 : Mise en œuvre d'une gestion interinstitutionnelle du patrimoine 								
Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
PRODUIT 1 : Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées. Indicateurs : 1.1. D'ici fin 2009, un document de référence définissant les composantes du patrimoine ayant un potentiel de développement économique et social est publié et diffusé. 1.2. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre relatives à l'état de la gestion, conservation, valorisation et promotion du patrimoine sont disponibles. 1.3. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population marocaine sont	D'ici fin 2009, composantes du patrimoine culturel du Maroc ayant un potentiel de développement identifiées (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	1. Collecte analyse et mise à jour des données disponibles (UNESCO)				
				2. Diagnostic sensible au genre de l'économie du patrimoine marocain, sa situation présente et les possibilités d'exploitation et promotion des ressources qu'il recèle (UNESCO)				
				3. Enquêtes et recherches de terrain pour spécifier ces données dans les zones d'intervention du programme ; (UNESCO)				
				4. Consultations et concertations sur les priorités se dégageant de ces travaux. (UNESCO)				
				5 Publication et mise en ligne d'un document consensuel de référence définissant le patrimoine culturel et ses composantes et qui fait expressément référence à un texte de loi à élaborer. (UNESCO)				

<p>disponibles</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Le potentiel social et économique du patrimoine culturel est insuffisamment reconnu</p> <p>L'apport et le rôle des femmes dans la préservation du patrimoine culturel sont insuffisamment reconnus</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Connaissance des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain orientant la détermination de stratégies</p>	<p>D'ici fin 2009, bilan de l'état de la gestion, conservation et valorisation du patrimoine culturel marocain dressé (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>6. Diagnostic sensible au genre de l'état de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel marocain et formulation de proposition pour les améliorations nécessaires (UNESCO)</p>				
<p>PRODUIT 2 :</p> <p>Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel élaborée et déclinée en plans d'action.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>2.1 D'ici fin 2009, un document stratégique définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre publié et disponible</p> <p>2.2 D'ici fin 2009, stratégie nationale intégrant le genre publiée et disponible.</p> <p>2.3 D'ici fin 2010, le plan de plaidoyer et sensibilisation disponible</p> <p>2.4 Nb. d'acteurs touchés par la stratégie de diffusion</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p>	<p>D'ici 2009, stratégie élaborée de façon participative (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>10. Appui à l'organisation d'un dialogue interinstitutionnel pour élaborer une vision stratégique priorisant les actions à entreprendre en matière de préservation et promotion du patrimoine (UNESCO)</p> <p>11. Training de concertation, de réflexion et de communication visant à valider les actions définies (UNESCO)</p> <p>12. Elaboration d'un document final de priorisation de la préservation prenant en compte les patrimoines menacés de dégradation ou de disparition sur la base de critères préalablement définis (UNESCO)</p> <p>12.bis Appui technique pour la prise en compte du genre dans l'élaboration d'une vision stratégique pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel (UNIFEM)</p>				
	<p>D'ici fin 2009, un plan d'actions prioritaires à entreprendre en matière de préservation définies et validé (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>13. organisation d'une consultation intersectorielle visant à l'élaboration de la stratégie nationale</p>				

<p>Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée.</p> <p>Coordination intersectorielle insuffisante</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Stratégie nationale diffusée et validée par les pouvoirs publics et auprès de l'ensemble des acteurs et intervenants de la société marocaine</p>	<p>D'ici fin2010, plan de plaidoyer et diffusion de la stratégie nationale auprès des élus, du secteur privé et de la société civile, disponible (UNESCO)</p> <p>D'ici 2010, le plan de plaidoyer a touché de nombreux élus et un nombre significatif d'acteurs du secteur privé et de la société civile (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>(UNESCO)</p> <p>14. Elaboration d'une charte nationale de préservation du patrimoine priorisant les actions et signée par les différents intervenants (UNESCO)</p> <p>15. Elaboration d'un plan de plaidoyer et diffusion de la stratégie nationale auprès des élus, du secteur privé et de la société civile. (UNESCO)</p> <p>16. Appui à la mise en œuvre du plan de communication pour la diffusion de la stratégie nationale qui s'inspirera des outils et procédés mis en place par la Vision 2010 du tourisme et la vision 2015 de l'artisanat et la vision et stratégie de recherche à l'horizon 2025 et plan d' action 2006-2010 émanant du MENESFCRS (UNESCO)</p>				
<p>PRODUIT 3 :</p> <p>Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>3.1 D'ici fin 2009, une analyse institutionnelle sensible au genre définissant les rôles des intervenants est réalisée et publiée</p> <p>3.2 D'ici fin 2009, les intervenants du patrimoine gèrent conjointement la promotion et préservation du patrimoine</p> <p>3.3 D'ici fin 2009, une structure opérationnalise la stratégie nationale</p>	<p>D'ici fin 2009, vision et mission des différents intervenants dans la gestion du patrimoine définie (UNESCO)</p> <p>D'ici 2011,des modalités de mise en place d'un mécanisme intersectoriel chargé de veiller à l'opérationnalisation de la stratégie nationale, formulées (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p> <p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p> <p>MC</p>	<p>17. Analyse institutionnelle sensible au genre du secteur du patrimoine culturel (Etat, collectivités locales, associations, personnes privées...) (UNESCO)</p> <p>18. Organisation d'Training de concertation visant à définir les prérogatives des institutions en charge du patrimoine et l'harmonisation des interventions et des actions prévues par la stratégie nationale. (UNESCO)</p> <p>19.Réalisation d'une étude sur l'opportunité et le cas échéant proposer des modalités de création d'un mécanisme de coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l' évaluation de la stratégie nationale (UNESCO)</p>				

<p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel</p> <p>Cloisonnement des différents intervenants</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Mise en œuvre d'une gestion intersectorielle du patrimoine</p>								
<p>Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.</p>								
<p>Résultat 2 du Programme Conjoint : Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier.</p>								
<p>Indicateur :</p> <p><u>Baseline 2007:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 4 : Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales - Produit 5 : Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau - Produit 6 : L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile <p><u>Cible 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 4 : Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internationales - Produit 5 : Le niveau de compétences des professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et préservation du patrimoine - Produit 6 : Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées <p>Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.</p>								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
<p>PRODUIT 4 :</p> <p>Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>4.1 D'ici fin 2010, le système des Trésors Humains</p>	<p>D'ici 2010, loi de protection du patrimoine revue et ajustée aux normes internationales</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>20. Appui à la révision de la nouvelle loi du patrimoine national sur la base d'une large concertation publique et institutionnelle pour présentation au Secrétariat Général du Gouvernement (UNESCO)</p>				
	<p>D'ici fin 2010, statut légal des personnes déclarées Trésors Humains Vivants mis en place et appui financier correspondant garanti par des mécanismes</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>21. Elaboration d'un cadre juridique relatif aux THV (UNESCO) 22. Elaboration d'un document proposant les</p>				

<p>Vivants a été mis en place</p> <p>4.2 D'ici 2011, le système d'inventaire du patrimoine a été revu et mis à niveau</p> <p>4.3 D'ici fin 2011, le SIG est accessible via intranet dans les directions et oriente la prise de décisions</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales</p>	<p>légaux appropriés</p>			<p>mécanismes opérationnels de fonctionnement de l'entité administrative qui sera responsable de la mise en œuvre du système (secrétariat permanent du système) sur la base de l'étude réalisée en 2005 par le Ministère de la culture dans le cadre d'un programme maghrébin (UNESCO)</p> <p>23. Etude de différents scénarios et proposition d'un mode de financement des droits sociaux des THV (UNESCO)</p> <p>24. Training de concertation et sensibilisation sur la l'identification et la reconnaissance des THV (UNESCO)</p>				
<p>Cadre juridique incomplet et nécessitant une révision</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internationales</p>	<p>D'ici 2011, capacités de la Division de l'Inventaire du Patrimoine (DIDP) renforcées pour lui/ permettre de jouer le rôle de centre de statistiques et d'information du public sur le patrimoine national (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>25. Mise à niveau du système d'inventaire conformément aux normes et standards internationaux y compris la numérisation du fonds documentaire et iconographique de la DIDP (UNESCO)</p> <p>26. Mise en place et développement du SIG par intranet associant le niveau central et le niveau régional sur la base des expériences menées au Maroc notamment par le Ministère de la culture . (UNESCO)</p>				
<p>PRODUIT 5 :</p> <p>Professionnels actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>5.1 D'ici 2010, un diagnostic sensible au genre des besoins en formation est disponible</p> <p>5.2 D'ici 2010, une stratégie de</p>	<p>D'ici 2011, une stratégie de mise à niveau et formation continue des professionnels est définie (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>27. Analyse et détermination des besoins en formation sur la base d'une enquête sensible au genre auprès des professionnels et gestionnaires du patrimoine en vue de l'élaboration d'une stratégie de formation dans les zones d'intervention du programme (UNESCO)</p> <p>28. Elaboration et souscription de la convention cadre pour la formation continue associant l'INSAP, la DIDP, l'OFPPT, les Universités, les opérateurs privés ... dans les zones d'intervention du programme</p>				

<p>5.3 formation a été validée D'ici fin 2010, une convention-cadre a été souscrite par les différents intéressés</p> <p>5.4 D'ici 2011, les capacités de formation sont opérationnelles</p> <p>5.5 D'ici 2011, au moins 20 % des professionnels nationaux ont reçu une formation dans les thèmes identifiés</p> <p>5.6 D'ici 2011, nombre de personnes qui ont été formées en modalité virtuelle</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Le niveau de compétences des professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et à la préservation du patrimoine</p>				<p>(UNESCO)</p> <p>29 Appui au pole de compétences patrimoine culturel du Maroc pour le développement d expertises dans les métiers du patrimoine culturel (UNESCO)</p>				
	<p>D'ici 2011, capacités de formation mises en place sous la tutelle du Ministère de la Culture (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>30. Identification des capacités de formation appropriées (UNESCO)</p> <p>31. Travaux d'aménagement et d'équipement en vue de préparer les formations (UNESCO)</p>				
	<p>D'ici 2011, des modules de formation, sensibles au genre, relatifs à la connaissance et a la sauvegarde, a l'économie, a la gestion et a la valorisation du patrimoine sensibles au genre sont élaborés (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>32. Elaboration des modules de formation intégrant une préoccupation de genre (UNESCO)</p>				
	<p>D'ici 2011, des modules de formation continue, sensibles au genre, en promotion et préservation du patrimoine impartis en modalités présentielle et/ou à distance (UNESCO)</p>			<p>33. Cours de formation continue en modalité présentielle et/ou à distance (UNESCO)</p> <p>34. Mise en place d'une plateforme de gestion du savoir avec modules d'autoapprentissage destinés aux professionnels des différents secteurs d'activités liés au patrimoine (UNESCO)</p> <p>35. Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires des formations (UNESCO)</p>				
<p>PRODUIT 6 :</p> <p>Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>6.1 D'ici 2011, le site est visité par au moins 100</p>	<p>D'ici 2010, plan de diffusion élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires publics et privés, et site web interactif contenant une information exhaustive sur patrimoine culturel basée sur les études réalisées et des éléments formatifs mis en place (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>36. Développement du portail du patrimoine culturel marocain incorporant une dimension interactive de découverte du patrimoine de manière ludique pour le grand public, principalement les jeunes (UNESCO)</p>				

<p>personnes</p> <p>6.2 D'ici 2011, au moins 60 % des utilisateurs du site Web ont émis un avis positif quant à l'utilité du site.</p> <p>6.3 D'ici 2011, la campagne de diffusion et sensibilisation relative au patrimoine culturel a atteint une portion importante de la population scolaire</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées</p>				37. Formation des techniciens chargés de la mise à jour et de l'entretien du portail (UNESCO)				
	D'ici 2011, outils de communication présentant un état des lieux du patrimoine culturel, ses défis et enjeux élaborés et diffusés auprès de différents intervenants du secteur public et privé, ainsi que de la société civile (UNESCO).	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	38. Constitution d'une équipe composée de professionnels du patrimoine et du design pour élaborer un document sur les thèmes retenus, le format de l'information à utiliser, la charte graphique des produits y compris une mascotte (pour cibler le public jeune) et les procédés de diffusion (UNESCO)				
				39. Impression et diffusion des outils de communication (UNESCO)				
	D'ici fin 2011, campagne de sensibilisation sur l'état et le potentiel du patrimoine culturel développée au niveau national (UNESCO)		MC	40. Campagne de sensibilisation sensible au genre dans les écoles, lycées, maisons de jeunes (UNESCO)				
				41. Réalisation d'un support audiovisuel sur les valeurs du patrimoine, sa fragilité et la nécessité de le sauvegarder pour les générations futures (UNESCO)				
				42. Diffusion du support audiovisuel sur les médias radiophoniques et télévisuels (UNESCO)				

Effet direct de l'UNDAF :

Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.

RESULTAT 3 du Programme Conjoint :

La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.

Indicateur :

Baseline 2007:

- Produit 7 : Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée
- Produit 8 : Les potentialités des secteurs du livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit
- Produit 9 : Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité
- Produit 10 : L'information sur les performances de ce domaine de développement est insuffisante. Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu

Cible 2010 :

- Produit 7 : Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement, sensibles au genre, notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot
- Produit 8 : Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles
- Produit 9 : Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc
- Produit 10 : Les possibilités de ce domaine de développement sont largement connues, évaluées et publiées
-

Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.

Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
<p>PRODUIT 7 :</p> <p>Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel, formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>7.1 Au moins 4 PDCES intègrent les priorités de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine culturel et tourisme durable intégrant le genre avec implication de l'ensemble des acteurs locaux des communes oasiennes ciblées.</p> <p>7.2 D'ici 2011, la dimension culturelle ainsi que l'approche de genre est intégrée aux plans de développement de chacune des zones d'intervention du projet.</p> <p>7.3 Dès 2009, nombre d'activités identifiées impliquant majoritairement des femmes et des jeunes</p> <p>7.4 Au moins 4 actions prioritaires, du patrimoine culturel, inscrites dans le PDCES sont réalisées.</p> <p>7.5 Nombre de personnes ressources formées et disposant des outils pour intégrer le patrimoine culturel dans les PDCES</p> <p>7.6 Au moins deux circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel sont mis en place</p> <p>7.7 Au moins deux zones d'extension du processus d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local sont identifiées et appuyées ;</p> <p>7.8 Stratégie d'extension et</p>	<p>D'ici fin 2011, priorités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et tourisme durable en tant que vecteurs de développement local intégrées dans les Plans Communaux de Développement Economique et Social (PCDES) des communes oasiennes ciblées. (PNUD)</p>	<p>Programme de pays Maroc-PNUD 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>DGCL</p>	<p>43. Assistance technique durant le processus d'élaboration des PCDES pour l'intégration des priorités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et tourisme durable en se basant sur les analyses, les enquêtes réalisées et les conclusions des Training de concertation organisés. (PNUD)</p> <p>43 BIS Appui technique pour l'intégration du genre dans les processus d'élaboration des PCD (UNIFEM)</p> <p>44. Renforcement des capacités des acteurs locaux et particulièrement les élus et les techniciens communaux dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et tourisme durable. (PNUD)</p> <p>44.Bis Elaboration d'un guide spécifique à l'approche genre pour l'ensemble du processus de formation (UNIFEM)</p>				

<p>réplication du processus élaborée.</p> <p><u>Baseline 2007</u> :</p> <p>Processus d'élaboration des PCDES engagé dans le cadre du Projet Oasis du Sud (PNUD/AS) n'intègre pas de manière systématique les priorités du Patrimoine culturel et les préoccupations de genre.</p> <p>Faible capacités des acteurs locaux en matière de gestion du patrimoine culturel</p> <p>Potential du patrimoine culturel reconnu dans la région oasienne mais non exploité comme vecteur de développement.</p> <p>Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée</p> <p><u>Cible 2011</u> : les communes oasiennes ciblées disposent des capacités pour assurer une meilleure gestion du patrimoine culturel en tant que vecteur de développement local.</p> <p>Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot</p> <p>Une partie appréciable des dépenses touristiques sur les sites visités se fait au profit des habitants qui participent d'avantage à son développement</p>	<p>D'ici 2010, les actions prioritaires inscrites dans les PCDES en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel, en tant que vecteur de développement local, mises en oeuvre. (PNUD).</p> <p>D'ici 2011, deux nouvelles zones d'extension de la démarche du projet identifiées et investies. (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-PNUD 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>MC</p>	<p>45 Etudes de faisabilité des actions prioritaires inscrites dans les PCDES et stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre d'actions prioritaires de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel (PNUD)</p> <p>46 Appui la mise en oeuvre des actions prioritaires inscrites dans les PCDES en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel (PNUD)</p> <p>47. Identification de zones opportunes pour l'extension des projets (UNESCO)</p>				
---	--	---	--	---	--	--	--	--

	<p>D'ici 2011, nouvelles destinations touristiques fondées sur l'accès à des ressources culturelles et artisanales valorisées, ouvertes et fréquentées dans le cadre de parcours recourant à de nouvelles formes d'accueil auprès des populations. (UNESCO)</p> <p>D'ici fin 2010, expérience d'intégration du patrimoine culturel dans les PCDES documentée et stratégie de réplication, élaborée et validée. (PNUD)</p>	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	<p>MTA</p> <p>DGCL</p>	<p>48. Mise en place d'au moins deux circuits de tourisme culturel reposant sur la valorisation de ressources culturelles jusque là non exploitées, et notamment sur l'accès à la culture vivante, en liaison avec les programmes de développement d'un tourisme durable. Aide à la valorisation de l'habitat et de l'accueil (UNESCO)</p> <p>49 Documentation des expériences d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local (PNUD)</p>				
	D'ici 2010, les conditions de mise en place de mécanismes adéquats pour une pleine intégration du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local sont établies, et l'accès des femmes aux prises de décision est amélioré (UNIFEM)	Programme de pays Maroc-UNIFEM 2007/2011	DGCL	50. Appui aux initiatives traitant des besoins de femmes sujettes à l'exclusion, dans la mise en œuvre des plans communaux de développement (UNIFEM)				
<p>PRODUIT 8 :</p> <p>Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>8.1 D'ici 2011, au moins cinq manuscrits sont annotés, édités et diffusés</p> <p>8.2 Nombre de professionnels de la musique formés</p> <p>8.3 Niveau de satisfaction des professionnels de la musique par rapport aux formations reçues</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les potentialités des secteurs du</p>	D'ici 2011, manuscrits de haut intérêt scientifique, culturel et artistique transcrits et diffusés entre autre sur support numérique et papier artisanal. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	<p>51. Etablir un catalogue sélectif de manuscrits de grand intérêt scientifique, culturel et artistique à des fins d'édition et de diffusion (UNESCO)</p> <p>52. Transcription, annotation et édition et impression à titre démonstratif des premiers manuscrits (UNESCO)</p>				
	D'ici 2010, compétences des « professionnels de la musique » (promoteurs, éditeurs et organisateurs de festivals) et des associations de proximité spécialisées renforcées. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	<p>53. Etude sensible au genre des besoins en formation et établissement des modules de formation au profit des professionnels et des associations de proximité spécialisées de la musique (traditionnelle et moderne) (UNESCO)</p> <p>54. Organisation d'Training régionaux de formation et de renforcement des compétences des professionnels et des associations de proximité spécialisées de la</p>				

<p>livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles</p>				<p>Musique (traditionnelle et moderne) (UNESCO)</p> <p>55. Mise en réseau de ces professionnels et ces associations par l'encouragement d'initiatives visant à les regrouper au niveau national et régional (UNESCO)</p> <p>56. Elaboration de modèles de supports promotionnels destinés à la diffusion et promotion de musiques et danses traditionnelles: brochures, CD, DVD et page Web (UNESCO)</p>				
<p>PRODUIT 9 : Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat/ appuyées.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>9.1 D'ici 2009, une centaine d'artisans ou agriculteurs, femmes et jeunes de préférence, ont acquis un métier dans la fabrication et la valorisation de produits artisanaux ont été insérés dans le marché de l'emploi et voient leurs conditions de vie améliorées.</p> <p>9.2 D'ici 2009, la mise à niveau des connaissances et compétences d'au moins 100 artisans/agriculteurs qui pratiquent le métier relatifs au palmier dattier y compris vannerie ont vu la qualité de leurs produits rehaussés, accèdent à de nouveaux marchés et ont accru notablement leurs revenus</p> <p>9.3 D'ici 2009, l'introduction de nouveaux savoir-faire de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales et de produits du terroir a permis la création de nouveaux</p>	<p>D'ici 2009, des unités de production de produits artisanaux/agricoles a forte valeur ajoutée et où les femmes sont majoritairement impliquées sont mises en place dans les zones géographiques ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fabrication et valorisation de produits artisanaux - valorisation des produits du palmier dattier, vannerie etc.; - transformation de produits du terroir (plantes tinctoriales traditionnelles, PAM et Safran) <p>(ONUDI)</p>	<p>Programme de pays Maroc-ONUDI 2007/2011</p>	<p>DGCL</p> <p>DGCL</p> <p>MTA</p> <p>DGCL</p>	<p>57. Etude d'implantation des unités de production et perspectives de commercialisation des produits, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>58. Appui à Installation et équipement des unités de production, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>59. Formation des artisans dans les domaines d'intervention ciblés, menés dans le cadre de la mise en œuvre des PCD. (ONUDI)</p> <p>60. Mise en place des mesures d'accompagnement (statut des unités de production, design et marketing) dans les domaines d'intervention ciblés. (ONUDI)</p>				
	<p>D'ici 2010, au moins un espace d'interprétation des savoir-faire relatifs aux activités de production de l'artisanat ainsi que des traditions des populations locales mis en place dans des sites à haute fréquentation (UNESCO)</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>61. Aménagement d'au moins un centre d'interprétation (UNESCO)</p>				

<p>emplois.</p> <p>9.4 Les nouvelles activités mises en œuvre impliquent au moins 70 % de femmes et de jeunes.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Malgré le fait que des moyens de développement des régions proposées sont limités, des potentialités restent inexploitées</p> <p>Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc</p>			<p>MC</p>	<p>62. renforcement du centre d'interprétation et évaluation de ses résultats en vue de leur éventuelle reproduction (UNESCO)</p>				
	<p>D'ici 2010, des savoir-faire en voie de disparition identifiés et des mécanismes de transfert de</p>	<p>Programme de pays Maroc-</p>	<p>MTA</p>	<p>63. Etude/diagnostic d'identification des savoir-faire en voie de disparition susceptibles de générer des revenus pour les femmes, les</p>				

	ces savoir-faire mis en place principalement à l'attention des femmes et des jeunes. (UNESCO)	UNESCO 2007/2011	MTA	jeunes et les populations marginalisées (UNESCO) 64. Appui à la transcription des savoir-faire et proposition d'incorporation de ces modules dans les filières de valorisation de formation professionnelle existantes, production et d'animation culturelle. (UNESCO)				
--	---	---------------------	------------	---	--	--	--	--

	D'ici 2009, au moins un écomusée (en tant qu'AGR) est mis en place dans un site potentiel. (UNESCO)	Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011	MC	65. Identification des sites potentiels d'implantation d'écomusées et d'activités génératrices de revenus. (UNESCO)				
			MC	66. Appui à la mise en place d'un premier écomusée dans l'une des zones identifiées. (UNESCO)				
PRODUIT 10: Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national	D'ici 2009, impact des actions de développement des industries culturelles et créatives du programme conjoint sur les conditions de vie des femmes et les jeunes évaluées (UNFPA)	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MC,	67. Evaluation sensible au genre et diffusion des actions de développement des industries culturelles et créatives et de leur impact sur la réduction de la pauvreté au Maroc et formulation de propositions porteuses (UNFPA)				

<p>et international qu'au profit de la coopération Sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et des jeunes, est évalué documenté et partagé.</p> <p><u>Indicateurs :</u> 10.1 D'ici 2011, l'impact les expériences pilotes de développement des industries créatives, en particulier sur les femmes et les jeunes a été analysée et offrent des modèles de développement du secteur 10.2 D'ici 2011, les expériences à succès de développement des industries créatives ont été partagées au niveau national et international 10.3 Nombre de personnes touchées par la stratégie de communication</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Le potentiel des industries créatives comme vecteur de développement durable est méconnu et insuffisamment documenté</p> <p>Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu et partagé</p> <p><u>Cible 2011 :</u> Les expériences à succès développées dans le domaine des industries créatives sont diffusées et partagées tant au niveau national qu'international</p>	<p>D'ici 2011, expériences à succès développées dans le cadre du programme conjoint documentées et diffusées dans le cadre d'une stratégie de plaidoyer et de communication. (UNESCO).</p>	<p>Programme de pays Maroc-UNESCO 2007/2011</p>	<p>MC</p>	<p>68. Appui à la mise en œuvre d'une stratégie de communication au niveau national et international pour diffuser les leçons des expériences conduites au titre du programme conjoint (UNESCO)</p>				
---	--	---	------------------	---	--	--	--	--

Effet direct de l'UNDAF : Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.								
RESULTAT 4 du Programme Conjoint : Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.								
Indicateur :								
Baseline 2007: - Produit 11: La contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD est insuffisamment perçue par la société								
Cible 2010 : - Produit 11 : Une stratégie de diffusion et communication met en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD								
Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
PRODUIT 11 : Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en oeuvre. <u>Indicateurs :</u> 11.1 Disponibilité et diffusion de l'argumentaire dans les réseaux et les espaces : établissements scolaires, maisons de la culture, maisons de jeunes, centres multifonctionnels de femmes, foyers féminins, etc. 11.2 Nombre d'espaces, réseaux et structures ayant exploité l'argumentaire. 11.3 Nombre d'acteurs ayant bénéficié du renforcement des capacités. 11.4 Niveau d'acceptation de l'argumentaire. <u>Baseline 2007 :</u> Les traditions et valeurs	D'ici fin 2008, études socioculturelles mettant en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD à partir du référentiel sont disponibles (UNIFEM) D'ici 2009 un argumentaire basé sur ces études est élaboré et disponible (UNIFEM)	Programme de pays Maroc-UNIFEM 2007/2011	MDSFS	69. Réalisation, dans les zones d'intervention du projet, des études complémentaires nécessaires de terrain sur les valeurs et les traditions qui influencent la réalisation des OMD (UNIFEM) 70. Elaboration et diffusion de l'argumentaire et de portraits / témoignages relatifs aux femmes et aux jeunes qui au niveau de leur communauté contribuent activement à l'atteinte des OMD (exemple : campagnes de sensibilisations locales ou nationales). (UNIFEM) 71. Elaboration et diffusion de produits didactiques spécifiques pour les femmes et les jeunes sur la base de l'argumentaire (UNIFEM)				
	D'ici 2009, argumentaire basé sur ces études est largement diffusé auprès des instances publiques et privées, de la société civile pour promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans la réalisation des OMD. (UNFPA)	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	72. diffusion et exploitation de ce matériel dans les circuits et médias appropriés (UNFPA) 73. Renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux à l'utilisation de l'argumentaire et des outils élaborés dans ce cadre. (UNFPA) 74. Organisation de rencontres et d'échanges autour de cet argumentaire dans les espaces tels que : maisons de la culture, maisons de jeunes, musées, centres de formation, centres multifonctionnels de la femme, établissements scolaires, foyers féminins, etc. (UNFPA)				

<p>culturelles qui favorisent la participation des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD sont insuffisamment prises en compte.</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Des actions de sensibilisation et de communication mettent en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD</p>				<p>75. Enquête / sondages auprès des destinataires de l'argumentaire (instances publiques et privées, société civile) afin de mesurer son impact.</p> <p>(UNFPA)</p>				
SOUS-TOTAL DES ACTIVITÉS								
<p>Coordination nationale du programme conjoint</p> <p>-Expert coordonnateur du programme :</p> <p>- Chauffeur</p> <p>-Secrétaire</p> <p>-Fonctionnement / maintenance</p> <p>-Achat Véhicule (1)</p>								
Préparation du document de Programme Conjoint								
Documentation et analyse du processus de mise en œuvre du programme, audits et évaluations, publication et diffusion de ceux-ci, visibilité du programme conjoint								
SOUS TOTAL								
<p>Frais d'agences</p> <p>UNESCO</p> <p>PNUD</p> <p>ONUDI</p> <p>UNIFEM</p> <p>UNFPA</p>								
MONTANT TOTAL DU PROGRAMME CONJOINT								

Tableau 2: Cadre du Programme de Suivi /Programme Monitoring Framework (PMF)

Résultats attendus Produits	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Effet 1 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale.					
<p>PRODUIT 1 : Connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisées.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>1.1. D'ici fin 2009, un document de référence définissant les composantes du patrimoine ayant un potentiel de développement économique et social est publié et diffusé.</p> <p>1.2. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre relatives à l'état de la gestion, conservation, valorisation et promotion du patrimoine sont disponibles.</p> <p>1.3. D'ici fin 2009, les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population marocaine sont disponibles</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Le potentiel social et économique du patrimoine culturel est insuffisamment reconnu</p> <p>L'apport et le rôle des femmes dans la préservation du patrimoine culturel sont insuffisamment reconnus</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Connaissance des potentialités, enjeux et défis du patrimoine marocain orientant la détermination de stratégies</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	<p>Absence d'outils appropriés pour la préservation et promotion du patrimoine.</p> <p>Cloisonnement excessif des différentes institutions qui constitue un frein à une approche intersectorielle et transversale</p> <p>L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé.</p> <p>Les résistances sociales et culturelles en matière d'égalité de genre.</p> <p>La lenteur dans la déclinaison des politiques et plans nationaux des collectivités locales dans la réalisation des résultats du programme à un niveau territorial et local.</p> <p>La lenteur dans la mise en œuvre des activités de développement des industries créatives pourrait entraver la réalisation des résultats attendus.</p> <p>La faible implication des bénéficiaires directs faute de ne pas percevoir le bénéfice des actions entreprises.</p>
<p>PRODUIT 2 : Sur la base des connaissances acquises, stratégie nationale pour la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel, élaborée et déclinée en plans d'action.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>2.1 D'ici fin 2009, un document stratégique définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre publié et disponible</p> <p>2.2 D'ici fin 2009, stratégie nationale intégrant le genre publiée et disponible.</p> <p>2.3 D'ici fin 2010, le plan de plaidoyer et sensibilisation disponible</p> <p>2.4 Nb. d'acteurs touchés par la stratégie de diffusion</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi/Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010 - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Stratégie nationale pour la préservation, mise en valeur et promotion du patrimoine culturel insuffisamment affinée, institutionnalisée et divulguée.</p> <p>Coordination intersectorielle insuffisante</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Stratégie nationale diffusée et validée par les pouvoirs publics et auprès de l'ensemble des acteurs et intervenants de la société marocaine</p>				
<p>PRODUIT 3 : Rôle des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel clarifié.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>3.1 D'ici fin 2009, une analyse institutionnelle sensible au genre définissant les rôles des intervenants est réalisée et publiée</p> <p>3.2 D'ici fin 2009, les intervenants du patrimoine gèrent conjointement la promotion et préservation du patrimoine</p> <p>3.3 D'ici fin 2009, une structure opérationnalise la stratégie nationale</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Perceptions distinctes et parfois contradictoires des différents intervenants institutionnels quant à leur rôle dans la gestion du patrimoine culturel</p> <p>Cloisonnement des différents intervenants</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Mise en œuvre d'une gestion intersectorielle du patrimoine</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	
<p>Effet 2 du Programme Conjoint : Les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale.</p>					

<p>PRODUIT 4 :</p> <p>Outils permettant une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine culturel mis en place et maîtrisés par les partenaires nationaux</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>4.1 D'ici fin 2010, le système des Trésors Humains Vivants a été mis en place</p> <p>4.2 D'ici 2011, le système d'inventaire du patrimoine a été revu et mis à niveau</p> <p>4.3 D'ici fin 2011, le SIG est accessible via intranet dans les directions et oriente la prise de décisions</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine insuffisamment développés et adaptés aux normes internationales</p> <p>Cadre juridique incomplet et nécessitant une révision</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les outils de connaissance du patrimoine ont été développés conformément aux normes internati</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	
<p>PRODUIT 5 :</p> <p>Professionnels nationaux actifs dans les différents secteurs liés au patrimoine culturel disposant de compétences accrues en matière de gestion et de valorisation.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>5.1 D'ici 2010, un diagnostic sensible au genre des besoins en formation est disponible</p> <p>5.2 D'ici 2010, une stratégie de formation a été validée</p> <p>5.3 D'ici fin 2010, une convention-cadre a été souscrite par les différents intéressés</p> <p>5.4 D'ici 2011, les capacités de formation sont opérationnelles</p> <p>5.5 D'ici 2011, au moins 20 % des professionnels nationaux ont reçu une formation dans les thèmes identifiés</p> <p>5.6 D'ici 2011, nombre de personnes qui ont été formées en modalité virtuelle</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Le niveau de compétences des</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et à la préservation du patrimoine				
PRODUIT 6 : Mécanismes de diffusion de l'information relative au patrimoine culturel développés.	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>6.4 D'ici 2011, le site est visité par au moins 100 personnes</p> <p>6.5 D'ici 2011, au moins 60 % des utilisateurs du site Web ont émis un avis positif quant à l'utilité du site.</p> <p>6.6 D'ici 2011, la campagne de diffusion et sensibilisation relative au patrimoine culturel a atteint une portion importante de la population scolaire</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>L'accès aux informations relatives au patrimoine est parfois difficile</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les informations relatives au patrimoine culturel sont largement diffusées</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	
Effet 3 du Programme Conjoint :					
La mise en œuvre de stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.					
PRODUIT 7 : Plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel formulés et mis en œuvre notamment dans les zones d'intervention du programme conjoint, prenant tout particulièrement en considération l'approche de genre.	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>7.1 Au moins 4 PDCES intègrent les priorités de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine culturel et tourisme durable intégrant le genre avec implication de l'ensemble des acteurs locaux des communes oasiennes ciblées.</p> <p>7.2 D'ici 2011, la dimension culturelle ainsi que l'approche de genre est intégrée aux plans de développement de chacune des zones d'intervention du projet.</p> <p>7.3 Dès 2009, nombre d'activités identifiées impliquant majoritairement des femmes et des jeunes</p> <p>7.4 Au moins 4 actions prioritaires, du patrimoine culturel, inscrites dans le PDCES sont réalisées.</p> <p>7.5 Nombre de personnes ressources formées et disposant des outils pour intégrer le patrimoine culturel dans les</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	

	<p>PDCES</p> <p>7.6 Au moins deux circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel sont mis en place</p> <p>7.7 Au moins deux zones d'extension du processus d'intégration du patrimoine culturel dans le développement local sont identifiées et appuyées ;</p> <p>7.8 Stratégie d'extension et répliation du processus élaborée.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Processus d'élaboration des PDCES engagé dans le cadre du Projet Oasis du Sud (PNUD/AS) n'intègre pas de manière systématique les priorités du Patrimoine culturel et les préoccupations de genre.</p> <p>Faible capacités des acteurs locaux en matière de gestion du patrimoine culturel</p> <p>Potential du patrimoine culturel reconnu dans la région oasienne mais non exploité comme vecteur de développement.</p> <p>Les plans stratégiques manquent d'une vision intersectorielle et l'approche transversale de genre y est insuffisamment développée</p> <p><u>Cible 2011 :</u> les communes oasiennes ciblées disposent des capacités pour assurer une meilleure gestion du patrimoine culturel en tant que vecteur de développement local.</p> <p>Chaque région a commencé à mettre en oeuvre des plans stratégiques de développement notamment touristique donnant aux atouts culturels et artisanaux un rôle pivot</p> <p>Une partie appréciable des dépenses touristiques sur les sites visités se fait au profit des habitants qui participent d'avantage à son développement</p>				
<p>PRODUIT 8 :</p> <p>Approches innovantes expérimentées dans les secteurs du livre et de la musique, de la danse et de l'art chorégraphique.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>8.1 D'ici 2011, au moins cinq manuscrits sont annotés, édités et diffusés</p> <p>8.2 Nombre de professionnels de la musique formés</p> <p>8.3 Niveau de satisfaction des professionnels de la musique par</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p>rapport aux formations reçues</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les potentialités des secteurs du livre et de la musique ont été insuffisamment exploitées et mises à profit</p> <p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les professionnels du livre et de la musique sont dotés de compétences managériales leur permettant de développer des industries culturelles</p>	<p>continu /Monitoring.</p> <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 		
<p>PRODUIT 9 : Sur des sites à haut potentiel, activités génératrices de revenus liées à l'artisanat appuyées.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>9.1 D'ici 2009, une centaine d'artisans ou agriculteurs, femmes et jeunes de préférence, ont acquis un métier dans la fabrication et la valorisation de produits artisanaux ont été insérés dans le marché de l'emploi et voient leurs conditions de vie améliorées.</p> <p>9.2 D'ici 2009, la mise à niveau des connaissances et compétences d'au moins 100 artisans/agriculteurs qui pratiquent les métiers relatifs au palmier dattier y compris vannerie, ont vu la qualité de leurs produits rehaussés, accèdent à de nouveaux marchés et ont accru notablement leurs revenus</p> <p>9.3 D'ici 2009, l'introduction de nouveaux savoir-faire de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales et de produits du terroir a permis la création de nouveaux emplois.</p> <p>9.4 Les nouvelles activités mises en œuvre impliquent au moins 70 % de femmes et de jeunes.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Malgré le fait que des moyens de développement des régions proposées sont limités, des potentialités restent inexploitées</p> <p>Le potentiel de génération de revenus de produits naturels est méconnu et insuffisamment exploité</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p><u>Cible 2011 :</u></p> <p>Les nouveaux produits développés sont commercialisés à l'échelle nationale et bénéficient des mécanismes de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc</p>				
<p>PRODUIT 10 :</p> <p>Ensemble des actions faisant l'objet d'une évaluation, d'une documentation et d'une stratégie de communication qui permettent de constituer et partager le bénéfice des expériences menées, tant au niveau national et international qu'au profit de la coopération Sud-sud, avec comme principal fil directeur leur impact au profit des femmes et de la jeunesse</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>10.1 D'ici 2011, l'impact des expériences pilotes de développement des industries créatives, en particulier sur les femmes et les jeunes a été analysée et offrent des modèles de développement du secteur</p> <p>10.2 D'ici 2011, les expériences à succès de développement des industries créatives ont été partagées au niveau national et international</p> <p>10.3 Nombre de personnes touchées par la stratégie de communication</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Le potentiel des industries créatives comme vecteur de développement durable est méconnu et insuffisamment documenté</p> <p>Apport des femmes dans les industries créatives insuffisamment reconnu et partagé</p> <p><u>Cible 2011 :</u> Les expériences à succès développées dans le domaine des industries créatives sont diffusées et partagées tant au niveau national qu'international</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	
<p>Effet du Programme Conjoint :</p> <p>Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes, et qui assurent la réalisation des OMD sont valorisées.</p>					
<p>PRODUIT 11 :</p> <p>Actions d'information, de sensibilisation et de communication s'appuyant sur des valeurs culturelles favorisant une reconnaissance accrue du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de développement mises en œuvre.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>11.1 Disponibilité et diffusion de l'argumentaire dans les réseaux et les espaces : établissements scolaires, maisons de la culture, maisons de jeunes, centres multifonctionnels de femmes, foyers féminins, etc.</p> <p>11.2 Nombre d'espaces, réseaux et structures ayant exploité l'argumentaire.</p> <p>11.3 Nombre d'acteurs ayant bénéficié du</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. - 2011 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	<p>Mentalité résistances socioculturelles constituant un frein à une progression de l'égalité entre homme-femme / jeune-adulte</p> <p>Eléments de la tradition constituant un obstacle à la progression des égalités sus mentionnées</p> <p>Faible niveau d'instruction et analphabétisme comme obstacles à la bonne implémentation du programme d'activités lié à ce produit</p>

	<p>renforcement des capacités.</p> <p>11.4 Niveau d'acceptation de l'argumentaire.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les traditions et valeurs culturelles qui favorisent la participation des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD sont insuffisamment prises en compte.</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Des actions de sensibilisation et de communication mettent en valeur la contribution des femmes et des jeunes à l'atteinte des OMD</p>				<p>Problème d'accès aux activités du produit lié à des éléments de mobilité eux-mêmes liés au mode de vie des populations ciblées</p>
--	--	--	--	--	---

ANALYSE EX-ANTE DES THEMATIQUES HORIZONTALES

Les principales réponses du programme aux principaux enjeux intersectoriels sont :

Concernant les droits de l'homme

Dans le cadre de la transition démocratique, des réformes majeures visant à approfondir et à accélérer le processus démocratique, à affirmer la primauté du droit et la défense des droits de l'homme en général, et particulièrement les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales fragiles (handicapés, personnes âgées, personnes pauvres ou exclues) ont été mises en place. Parmi ces réformes, trois d'entre elles méritent d'être signalées pour l'importance qu'elles ont dans le cadre du présent programme. Il s'agit : (i) du code des libertés publiques et de l'harmonisation de la législation interne avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Maroc ; (ii) du code du travail et de l'harmonisation des législations et des réglementations régissant les relations professionnelles et l'exercice des libertés syndicales ; (iii) du code de la famille réformant (*al Moudawana*) dans le sens de l'égalité des rapports de genre et visant l'intégration de la femme dans la responsabilité politique et sociale et dans le processus de développement.

Concernant les principales questions environnementales

Le Maroc a adopté en 1995, une Stratégie Nationale de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable qui évalue régulièrement l'état de l'environnement et du développement et fixe des objectifs à court, moyen et long termes. Mais compte tenu du mauvais état des principaux écosystèmes marocains et du risque de dégradation de l'environnement, il est nécessaire de mener une action à grande échelle afin de promouvoir l'émergence d'une conscience collective qui soit plus respectueuse de l'environnement, y compris dans les domaines de la préservation des ressources naturelles et de la promotion de technologies propres.

Le programme contribuera à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales et principalement des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices de revenus utilisant des matières premières sans impact négatif sur l'environnement.

Concernant l'égalité de genre

Le projet s'inscrit dans un contexte propice pour une défense effective des droits des femmes. L'avènement du nouveau Code de la Famille, les évolutions enregistrées dans le Code du Travail, au Code Pénal, la réforme du Code de la Nationalité, la levée de certaines réserves sur la CEDAW, en plus des avancées réalisées dans les domaines économiques et politiques sont autant d'événements qui traduisent la volonté politiques du Maroc de lancer le défi pour l'atteinte de l'équité et l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, la publication de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement offre ainsi un cadre de référence centré sur des objectifs pragmatiques s'articulant à cinq niveaux : les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits sociaux et économiques ; les comportements sociaux et individuels ; l'ancrage dans les institutions et les politiques.

Ces avancées, pour positives qu'elles soient, ne suffisent pas à améliorer significativement la position des femmes dans la société et leur pleine participation au processus de développement.

Le programme conjoint contribuera par une stratégie d'information et sensibilisation à une majeure reconnaissance de la contribution décisive des femmes à l'atteinte des objectifs du millénaire, principalement l'objectif 1 et l'objectif 3.

Concernant les capacités des principales institutions et partenaires

Le renforcement des capacités et expertises institutionnelles des partenaires en matière de gestion et préservation du patrimoine est un des produits clés du premier effet du programme : « *Les professionnels du patrimoine culturel et des intervenants potentiels sont dotés de compétences et d'outils permettant l'amélioration et la préservation de la gestion et la valorisation de ce dernier* ».

Le programme comporte également une composante importante de formation dans le domaine des savoir-faire traditionnels et capacités entrepreneuriales des producteurs artisanaux qui supposera un renforcement durable de leurs compétences et possibilités d'accès aux marchés.